

Compte-rendu
Conseil municipal du
mercredi
12 avril 2017

Séance publique du mercredi 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi douze du mois d'avril à dix-huit heures trente, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le quatre du mois de février, Céline MULET étant élue secrétaire de séance.

Étaient présents : Alain VIDAL, Colette SUBIRATS, Bernard VIDAL, Claude BIBAL, Serge ALLIE, Ghislaine SABORIT, Hélène FORNER-PRUVOT, Nicole SEGUIER, Philippe FERRAGNE, David BLANCHARD (absent du point I au point II de l'ordre du jour), Céline MULET, André GENNA, Sabrina VICENS (13 présents).

Excusé(s) ayant donné procuration : Pascal MUSENGER à Céline MULET, Syndie MAURAN-BRACCHI à Alain VIDAL, Coralie MINARRO à Nicole SEGUIER, Laurent GIBERT à Bernard VIDAL, Julie JEANJEAN à Colette SUBIRATS (5 procurations)

Absent(s) : Thierry BONNAFE (1 absent)

Compte-rendu

Le procès verbal de la séance du 24 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Il est proposé d'ajouter dans les questions diverses de l'ordre du jour la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CABT

Adopté à l'unanimité.

Délibérations

I. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (Délibération n°2619)

L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres: le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires. Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux communaux, les biens divers et les établissements industriels. Le Conseil Municipal désigne André SOUBILS, commissaire titulaire et Brigitte ROUX, commissaire suppléant.

Adopté à l'unanimité moins une abstention (André GENNA)

II. Les Francas – Adhésion 2017 - Convention relative à la gestion des personnels de centre de loisirs sans hébergement (Délibération n°2620)

Le Conseil approuve la convention relative à la gestion des personnels de centre de loisirs sans hébergement proposé par les FRANCAS et portant mise à disposition d'animateurs pour l'ALSH en 2017.

Adopté à l'unanimité

III. Programmation de travaux d'éclairage public (Délibération n°2621)

Le Conseil inscrit au programme d'Éclairage Public 2017, les travaux suivants :

- rue Peyres Hubert et Impasse des Pomettes : Remplacement de 11 candélabres équipés de lanterne LED ;
- rue de l'Égalité : extension du réseau, pose de 2 candélabres et d'un projecteur en façade ;
- éclairage pharmacie : pose d'une lanterne sur façade ;
- rue Max Courrieu : remplacement.

Selon cette programmation prévisionnelle le montant global du programme 2017 est estimé à 54 777,78 € HT dont : 32 866,67 € à la charge d'Hérault Énergies et 21 911,11 € à la charge de la collectivité

Adopté à l'unanimité

IV. Réaménagement de la rue des Horts et de la rue Conventionnel Barras – Marché de travaux (Délibération n°2622)

Le Conseil autorise le Maire à signer le marché de travaux à venir. Ce marché sera passé suivant la procédure de l'accord cadre signé par le groupement de commandes de la CABT. Le montant prévisionnel du marché est estimé à 181 421,60 euros HT.

Adopté à l'unanimité

V. Aménagement de la voirie départementale Conventionnel Barras - Délégation de maîtrise d'ouvrage (Délibération n°2623)

Le Conseil approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Hérault vers la ville de Loupian pour le réaménagement de la rue Conventionnel Barras.

Adopté à l'unanimité

VI. Aménagement de la voirie départementale Conventionnel Barras - Convention d'entretien (Délibération n°2624)

Le Conseil approuve la convention d'entretien à passer avec le Département de l'Hérault pour la rue Conventionnel Barras.

Adopté à l'unanimité

VII. Recrutements CUI-CAE – Service enfance (Délibération n°2625)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Conseil autorise le Maire à recruter deux contrats d'accompagnement dans l'emploi (20/35ème et 25/35ème).

Adopté à l'unanimité

VIII. CABT – Transfert de la compétence supplémentaire en matière d'actions nouvelles au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour susciter l'interface recherche – entreprises (Délibération n°2626)

Le Conseil décide le transfert de la compétence supplémentaire en matière d'actions nouvelles au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour susciter l'interface recherche – entreprises.

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions (André GENNA et Sabrina VICENS)

IX. CABT – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des eaux pluviales urbaines entre la ville de Loupian et la CABT (Délibération n°2627)

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention par laquelle la CABT délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage des opérations d'entretien du réseau et des ouvrages d'eaux pluviales.

Adopté à l'unanimité

X. Dénomination de voirie communale

Le Conseil décide de reporter la question.

XI. Subvention façade – Jean-Pierre MASCOU (Délibération n°2628)

Le Conseil décide l'octroi d'une subvention de 300,00 € pour la façade du n°2 de la rue Louis Frédérique ROUQUETTE.

Adopté à l'unanimité

XII. Projet d'aménagement du parking du cimetière – demande de subventions (Délibération n°2629)

Le Conseil approuve le projet et autorise le Maire à solliciter les subventions maximums auprès des partenaires institutionnels.

Adopté à l'unanimité

XIII. Compte de gestion 2016 (Délibération n°2630)

Le Conseil se prononcera sur le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable public.

Adopté à l'unanimité

XIV. Compte administratif 2016 (Délibération n°2631)

Le Conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	2 117 115,11 €
Recettes réalisées	2 323 918,88 €
Résultat de l'exercice 2016	+ 206 803,77 €
Résultats antérieurs reportés	+ 250 189,53 €
Résultat	+ 456 993,30 €
Investissement	
Dépenses réalisées	313 785,64 €
Recettes réalisées	364 439,06 €
Résultat de l'exercice 2016	+ 50 653,42 €
Report de l'exercice 2015	- 78 691,90 €
Solde d'exécution d'investissement	- 28 038,48 €
Restes à réaliser 2016	Dépenses : 307 470,00 €
	Recettes : 70 080,00 €
Solde des restes à réaliser	- 237 390,00 €
Résultat	- 265 428,48 €
Résultat total cumulé	+ 191 564,82 €

Adopté à l'unanimité

XV. Affectation du résultat (Délibération n°2632)

Le Conseil affecte 265 428,48€ en recette d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R 1068) et 191 564,82€ en recette de fonctionnement (R 002).

Adopté à l'unanimité

XV. Taux de fiscalité 2017 (Délibération n°2633)

Le Conseil décide une augmentation de 2,5 %, soit :

Taxe d'habitation : 17,94 %

Taxe foncière (bâti) : 21,22 %

Taxe foncière (non bâti) : 99,39 %

Adopté à l'unanimité

XVI. Budget primitif 2017 (Délibération n°2634)

Le Conseil adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de **fonctionnement**, les chapitres suivants en **dépenses** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
011	Charges à caractère général	534 120,00	Unanimité (1 abstention : André GENNA)
012	Charges de personnel	1 393 400,00	Unanimité (2 abstentions : André GENNA et Sabrina VICENS)
65	Autres charges de gestion courante	251 224,00	Unanimité (1 abstention : André GENNA)
Total des dépenses de gestion des services		2 178 744,00	
66	Charges financières	90 000,00	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	Unanimité
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 269 744,00	
023	Virement à la section d'investissement	224 756,00	Unanimité
042	Opération d'ordre entre section	22 541,00	Unanimité
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		247 297,00	
TOTAL		2 517 041,00	

En section de **fonctionnement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
013	Atténuation de charges	104 000,00	Unanimité
70	Produits des services	301 600,00	Unanimité
73	Impôts et taxes	1 342 782,00	Unanimité
74	Dotations et participations	433 600,00	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	69 900,00	Unanimité
Total des recettes de gestion des services		2 251 882,00	
77	Produits exceptionnels	3 595,00	Unanimité
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 255 477,00	
042	Opérations d'ordre entre section	70 000,00	Unanimité
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		70 000,00	
TOTAL		2 325 477,00	

Résultat reporté : + 191 564,00

TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées : 2 517 041,00

En section d'**investissement**, les opérations suivantes :

N°	Libellé	Proposition		Vote exprimé
		Dépenses	Recettes	
918	CAMPING	Dépenses	12 500,00	Unanimité
		Recettes	-	
923	COLLEGE/MEDIATHEQUE	Dépenses	3 500,00	Unanimité
		Recettes	-	
925	ECOLES	Dépenses	9 580,00	Unanimité
		Recettes	5 340,00	
926	ELECTRIFICATION	Dépenses	40 436,00	Unanimité
		Recettes	2 700,00	
928	PLAN DE CIRCULATION ET SOL	Dépenses	223 720,00	Unanimité
		Recettes	235 000,00	
937	ACCESSIBILITE	Dépenses	97 070,00	Unanimité
		Recettes	40 920,00	
938	PLU	Dépenses	18 300,00	Unanimité
		Recettes	-	
939	AVAP	Dépenses	10 000,00	Unanimité
		Recettes	2 700,00	
998	NON AFFECTE	Dépenses	196 601,00	Unanimité
		Recettes	47 000,00	
TOTAL		Dépenses	611 707,00	
		Recettes	333 660,00	

les chapitres suivants en **dépenses** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
16	Remboursement d'emprunts	84 000,00	Unanimité
Total des dépenses réelles d'investissement		695 707,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	70 000,00	Unanimité
TOTAL		765 707,00	

Restes à réaliser 2016 : 307 470,00

Solde d'exécution reporté (001) : 28 038,48

TOTAL des dépenses d'investissement cumulées : 1 101 215,48

En section d'**investissement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
10	Dotations	299 928,48	Unanimité
Dont 1068	Excédent de fonctionnement	265 428,48	
024	Cessions d'immobilisations	150 250,00	Unanimité
Total des recettes réelles d'investissement		450 178,48	
021	Virement de la section de fonctionnement	224 756,00	Unanimité
028	Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	22 541,00	Unanimité
Total des recettes d'ordre d'investissement		247 297,00	
TOTAL		1 031 135,48	

Restes à réaliser 2016 : 70 080,00

TOTAL des recettes d'investissement cumulées : 1 101 215,48

Le Conseil adopte dans son ensemble le budget primitif 2017 présenté par le Maire.

Votes pour : 16

Votes contre :

Abstentions : 2 : André GENNA et Sabrina VICENS

XVII. **Subventions aux associations (Délibération n°2635)**

Le Conseil décide l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2017 :

Scène Nationale de Sète	500
Ligue contre le cancer	230
Thautalement Fit	230
Syndicat des Chasseurs	230
Cercle Historique Loupianais	500
Sports et Détente Loupianais	250
Diapason	2 750
Comité des fêtes	15 500
Archéofactory	250
Mieux Vivre	700
F.N.A.C.A.	300
Sapeurs pompiers	700
Ecole Intercommunale des Pompiers	390
S.P.A. Maurin	60
Résistance & Déportation	150
Ecole du Chat Libre	350
Souvenir français	150
Judo Club Loupianais	300
Le Cochonnet Loupianais	400
Fondation du patrimoine	100
BLAC	4 000
Bibliothèque	600
SNSM	800
Collège Association Sportive	300
Rugby des Vignes de Thau	200
Espace 025 RJJ	250
Micro d'Or	100
Tri Nature	650
Les Motos de l'Espoir	200
ACAAOL	150

André GENNA déplore un manque d'équité dans la répartition des subventions. Il évoque le montant de la subvention attribuée à l'association ACAAOL qu'il estime trop faible par rapport aux activités de cette dernière. Il ajoute que d'autres associations moins actives bénéficient de subventions plus élevées.

Monsieur le Maire répond n'avoir pas été saisi d'une demande de réévaluation de la subvention attribuée à l'ACAAOL. Il rappelle qu'il appartient aux associations d'établir chaque année un dossier de demande de subvention comportant un rapport moral et financier ainsi qu'un rapport d'activité.

Colette SUBIRATS rappelle en outre que ladite association a pu bénéficier d'une exonération de la redevance d'occupation du domaine public due à l'occasion des marchés nocturnes organisés par l'association en 2014 (délibération n°2498 du 11 septembre 2015 portant annulation de titres de recette pour 600,00 €).

Adopté à l'unanimité moins une abstention (André GENNA)

XVIII. **Questions diverses :**

1) **CABT - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**
- Désignation des représentants (Délibération n°2636)

la CLECT est instituée par le code général des impôts et qu'elle a pour fonction de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la CABT aux communes membres. Le Conseil municipal désigne Monsieur Alain VIDAL représentant titulaire de la commune de Loupian au sein de la CLECT et M. Bernard VIDAL représentant suppléant de la commune de Loupian au sein de la CLECT.

Adopté à l'unanimité

2) André GENNA interroge M. le Maire quant à la mise en place de la mutuelle communale. Colette SUBIRATS répond qu'une convention entre le CCAS et l'association ACTIOM permet actuellement aux loupianais de bénéficier de contrats de mutuelle attractifs. Elle ajoute qu'une vingtaine de loupianais y ont déjà souscrits, les renseignements sont disponibles au CCAS où l'association ACTIOM tient régulièrement une permanence.

**Délégation d'attributions à Monsieur le Maire -
Compte-rendu des décisions prises**

Monsieur Alain VIDAL, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2383 du 11 avril 2014, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

Décision n°136 fixant les tarifs du repas de la Foire languedocienne : le tarif est fixé à 11€ pour les adultes, la gratuité est décidée pour les moins de 16 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE DE CE PORTER A CONNAISSANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,

Alain VIDAL

